

Le Centre de Gestion de l'Eure a passé convention avec les Centres de Gestion du Calvados, de la Manche, de l'Orne et de Seine-Maritime pour l'organisation de l'examen professionnel d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe. Le CDG 27 étant le Centre organisateur.

## Les dates d'inscription à l'examen professionnel d'Adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe

Retrait des dossiers : du 15 septembre 2015 au 7 octobre 2015

Date limite de dépôt des dossiers : le 15 octobre 2015

Date des épreuves d'admissibilité : le 22 mars 2016

Nombre de dossiers reçus :	73	dossiers			
Nombre de candidats admis à concourir :	70	candidats			
Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite :	52	candidats	soit :	74.29%	des candidats admis à concourir
Nombre de candidats absents à l'épreuve écrite :	18	candidats	soit :	25.71%	des candidats admis à concourir
Nombre de candidats ayant demandé un aménagement d'épreuve	0	candidat a demandé un aménagement d'épreuve			
	Nature de l'aménagement : Néant				

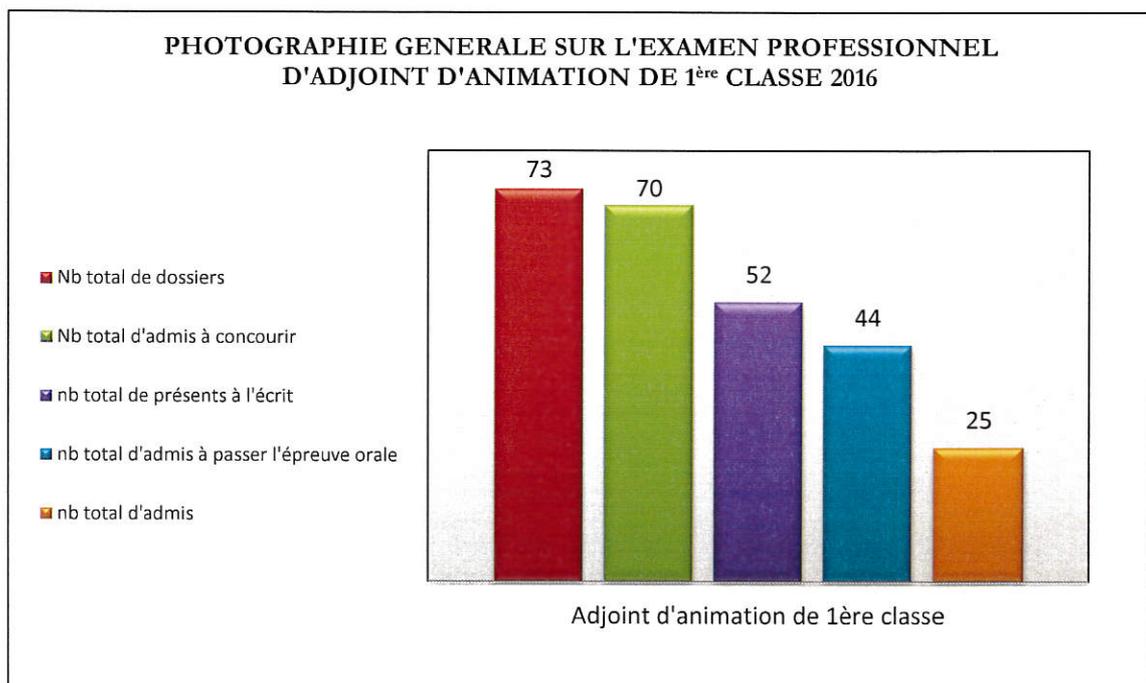
Le jury s'est réuni le 17 Mai 2016 au CENTRE DE GESTION 27 à 11 heures 30 pour statuer sur les candidats autorisés à passer l'épreuve orale.

Seuls sont autorisés à passer l'épreuve orale, les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 5 sur 20 à l'épreuve écrite. Ce jury a déclaré **44 candidats admis** à passer l'épreuve orale.

Les candidats déclarés admissibles ont passé l'épreuve orale d'admission les 3-14 et 20 juin 2016.

Le jury s'est réuni le 21 Juin 2016 au CENTRE DE GESTION 27 à 11 heures 00 pour statuer sur les candidats admis à l'issue des épreuves écrite et orale.

Ce jury a déclaré **25 candidats admis** à l'examen professionnel d'adjoint d'animation.



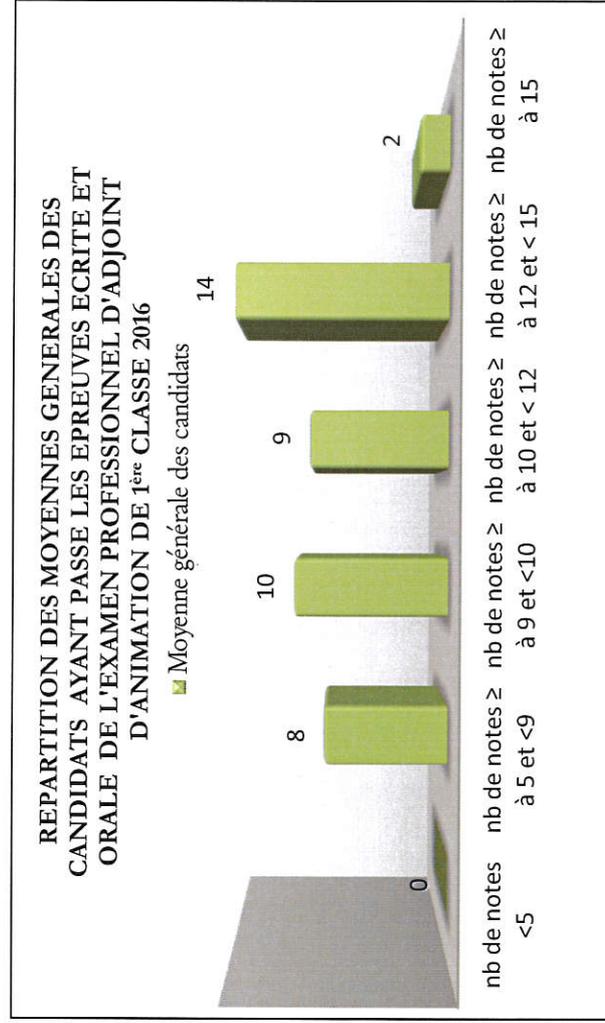
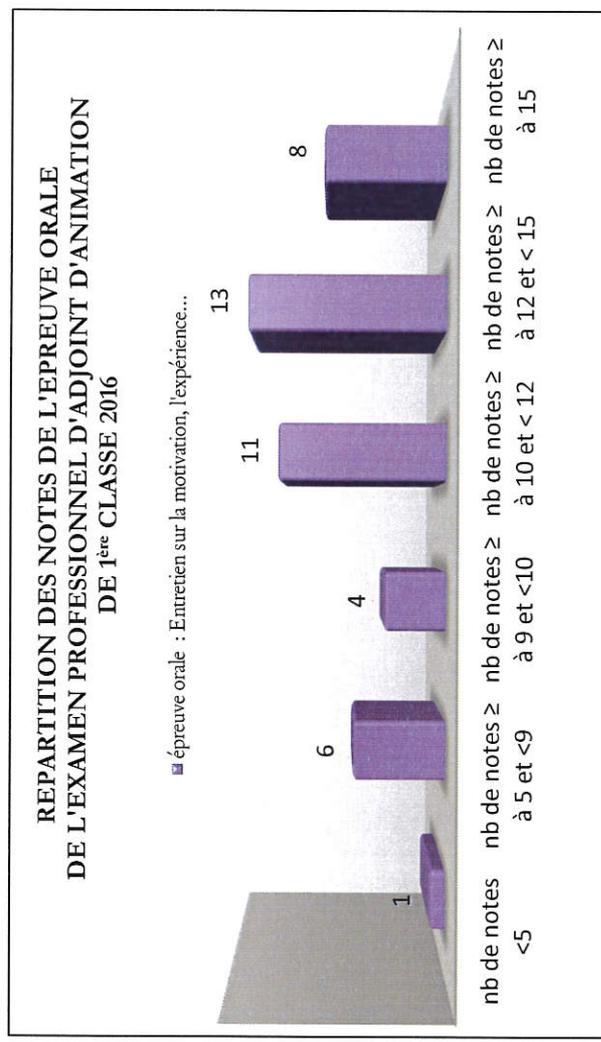
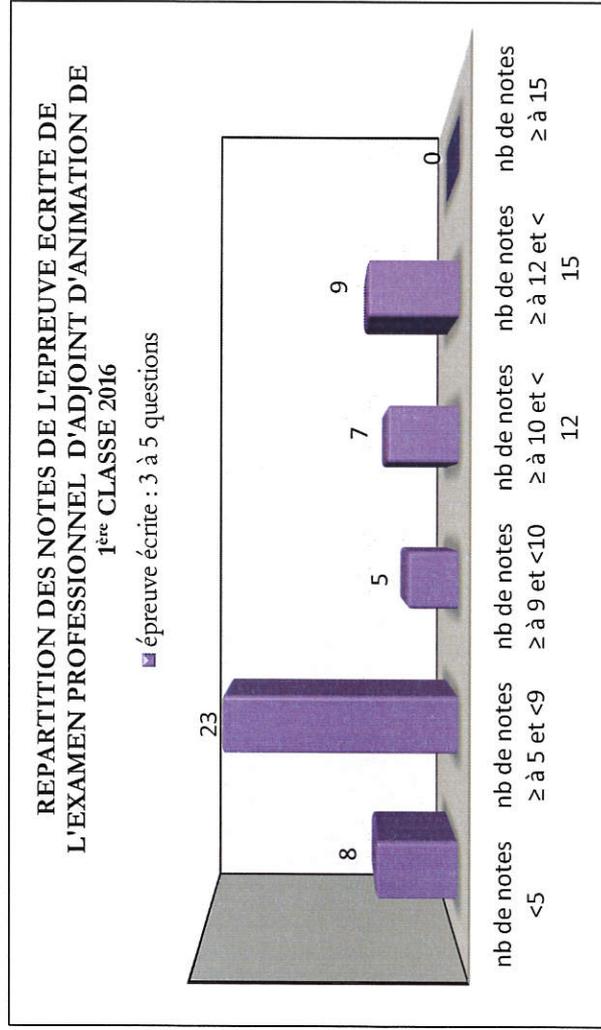
**EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT D'ANIMATION DE 1ERE CLASSE – SESSION 2016**

**QUELQUES CHIFFRES SUITE AUX EPREUVES ECRITES ET ORALES DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT D'ANIMATION DE 1<sup>ERE</sup> CLASSE 2016**

	Nb de candidats inscrits	Nb de candidats autorisés à concourir	Nb de candidats absents à l'épreuve écrite	Nb de candidats présents à l'épreuve écrite	Taux d'absentéisme à l'épreuve écrite	Taux de présence à l'épreuve écrite	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve écrite	Moyenne générale des candidats, après l'épreuve écrite	A été déclaré admissible, par le jury, tous les candidats ayant reçu une note >ou = à :	Nb de candidats déclarés admis à passer l'épreuve orale (jury du 17/05/2016)	Taux concernant les candidats déclarés admis à passer l'épreuve orale par rapport aux nb de candidats admis à concourir
Exa. Pro. d'Adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe (pour rappel en 2014)	73 (73)	70 (69)	18 (4)	52 (65)	25.71% (5.80%)	74.29% (94.20%)	3 à 5 questions : 14.50/1.50 (15.00/4.00)	8.13/20 (9.63/20)	5.00/20	44 (61)	62.86% (88.41%)

	Nb de candidats déclarés admis à passer l'épreuve orale (jury du 17/05/2016)	Nb de candidats présents à l'épreuve orale	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve orale	Moyenne générale de l'épreuve orale	Moyenne sur 20 de tous les candidats présents aux épreuves (épreuves écrite + orale) (en tenant compte des coefficients de chaque épreuve)	Moyenne générale haute et la plus basse sur 20	Nb de candidats ayant une moyenne générale supérieure à 10.00/20	Nb de candidats déclarés admis (jury du 21/06/2016)	Seuil d'admission par le jury :
Adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe (pour rappel en 2014)	44 (61)	43 (61)	Entretien (motivation, aptitude...) : 18.00 / 4.00 (18.50/1.00)	Entretien (motivation, aptitude...) : 11.58 / 20 (12.20/20)	10.55 / 20 (11.32/20)	15.30 / 5.20 (16.30/4.00)	25 SUR 44 (40 sur 61)	25 (40)	10.00/20 (10.00/20)

# PHOTOGRAPHIE DES EPREUVES ECRITE ET ORALE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT D'ANIMATION DE 1<sup>ère</sup> CLASSE



## RAPPEL DES EPREUVES DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJONT D'ANIMATION DE 1<sup>re</sup> CLASSE

### **EPREUVE ECRITE**

Epreuve écrite à caractère professionnel portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents.

*(Durée : une heure trente ; coefficient 2)*

Sont autorisés à se présenter à l'épreuve orale les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 5 sur 20 à l'épreuve écrite.

### **EPREUVE ORALE**

Un entretien destiné à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées. Cet entretien débute par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel (\*), suivie d'une conversation.

(\*) Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités locales, est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve. *(Durée : quinze minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 3)*

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des deux épreuves entraîne l'élimination du candidat.

### **REMARQUE DU JURY SUR LES EPREUVES ECRITE ET ORALE D'ADMISSION**

#### **Epreuve écrite :**

Il est à noter que de nombreux candidats ont eu des difficultés à appréhender le dossier.

Les difficultés de cette épreuve viennent notamment de la rédaction des réponses et la compréhension du texte :

- Réponses superficielles voire des réponses ayant aucun rapport à la question posée.
- Paraphrases
- ...

Certains candidats ont répondu aux questions avec leurs connaissances personnelles et non avec les éléments du dossier à partir duquel ils devaient uniquement se référer

Cela vient sûrement d'un manque de préparation des candidats.

#### **Epreuve d'entretien avec le jury :**

Les intervenants ont constaté un niveau assez moyen pour des candidats en poste.

Il en ressort un manque d'ouverture et de méconnaissances de l'environnement professionnel et institutionnel dans lequel ils évoluent.

Pour un grand nombre de candidats, il a été constaté d'importantes lacunes sur la culture territoriale même sur des questions dites « basiques ». Cela reflète un manque notoire de préparation à cette épreuve.

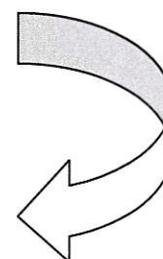
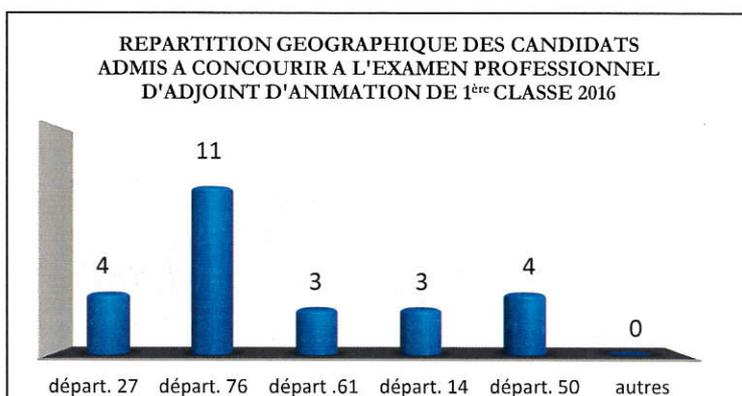
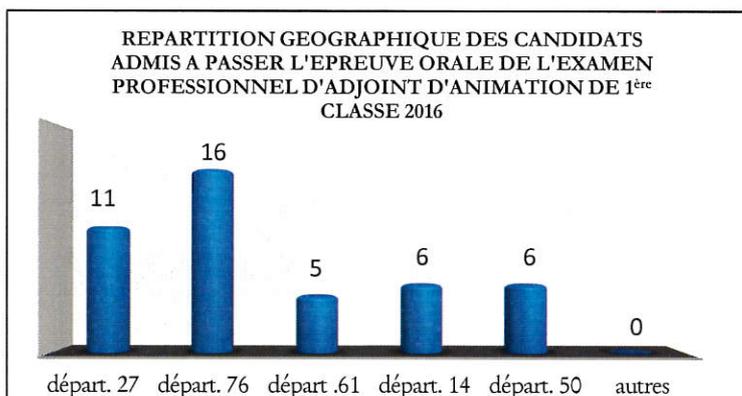
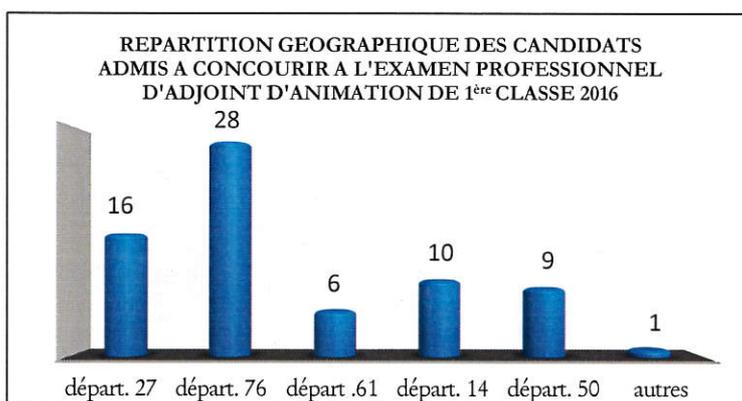
Néanmoins les intervenants ont remarqué que ceux qui avaient bénéficié d'une préparation par le CNFPT avaient un « discours » très stéréotypé.

Les candidats avaient 5 mn maximum pour exposer leur expérience professionnelle pendant cet entretien. Fort est de constater que de très nombreux candidats avaient terminé leur exposé au bout de 2 mn. Ce qui montre bien un manque réel de préparation.

Il est à noter également que quelques candidats ont eu des difficultés à gérer leur stress devant les membres du jury.

## REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CANDIDATS A L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT D'ANIMATION DE 1<sup>ère</sup> CLASSE

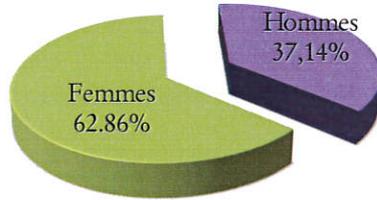
Nombre candidats admis à concourir	Répartition géographique des candidats admis à concourir (département de l'employeur)		Nombre de candidats déclarés admis à passer l'épreuve orale (jury du 17/05/2016)	Répartition géographique des candidats déclarés admis à passer l'orale (département de l'employeur)		Nb de candidats déclarés ADMIS (jury du 21 juin 2016)	Répartition géographique des candidats déclarés admis (département de l'employeur)	
	n° des départements	nb de candidats		n° des départements	nb de candidats		n° des départements	nb de candidats
Adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe	départ. 27	17	44	départ. 27	12	25	départ. 27	4
	départ. 76	28		départ. 76	16		départ. 76	11
	départ. .61	6		départ. .61	5		départ. .61	3
	départ. 14	9		départ. 14	5		départ. 14	3
	départ. 50	9		départ. 50	6		départ. 50	4
	autres départements	1		autres départements	0		autres départements	
<b>total</b>		<b>70</b>		<b>44</b>		<b>25</b>		



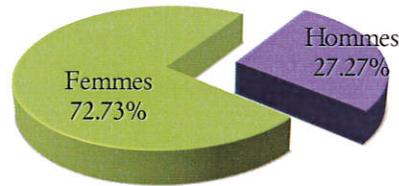
## REPARTITION DES CANDIDATS PAR SEXE

Nb de candidats admis à concourir	Répartition par sexe des candidats admis à concourir		Soit en Pourcentage	Nombre de candidats déclarés admis à passer l'épreuve orale (jury du 17/05/2016)	Répartition par sexe des candidats déclarés admis à passer l'orale		Soit en Pourcentage	Nb de candidats déclarés ADMIS (jury du 21 juin 2016)	Répartition par sexe des candidats déclarés admis		Soit en Pourcentage
70	44	femme(s)	62.86% de femmes	44	32	femme(s)	72.73% de femmes	25	18	femme(s)	72.00% de femmes
	26	homme(s)	37.14% d'hommes		12	homme(s)	27.27% d'hommes		7	homme(s)	28.00% d'hommes

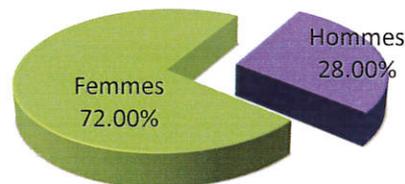
**REPARTITION PAR SEXE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR A L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT D'ANIMATION DE 1<sup>ère</sup> CLASSE 2016**



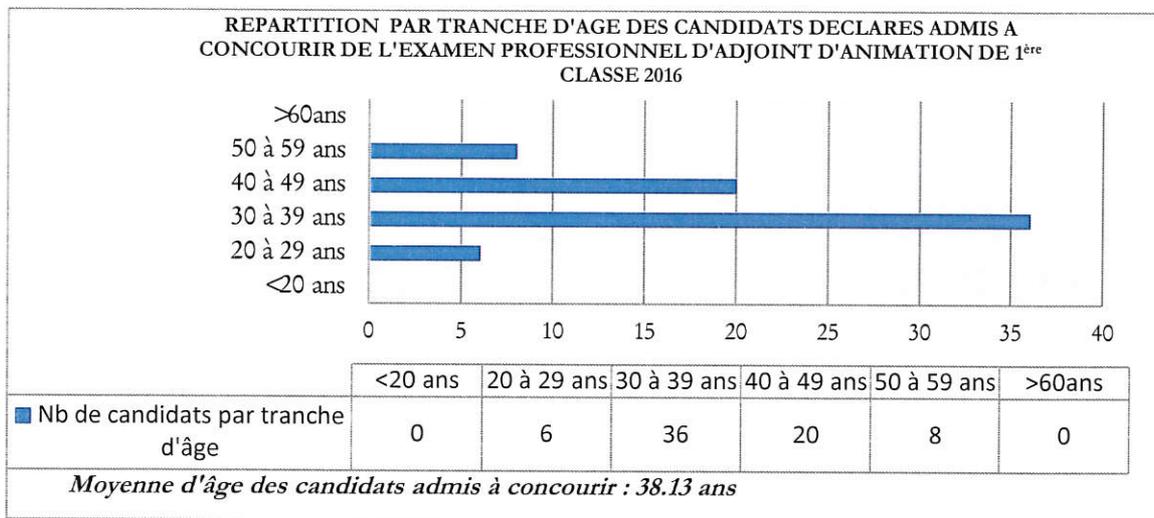
**REPARTITION PAR SEXE DES CANDIDATS ADMIS A PASSER L'EPREUVE ORALE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT D'ANIMATION DE 1<sup>ère</sup> CLASSE 2016**



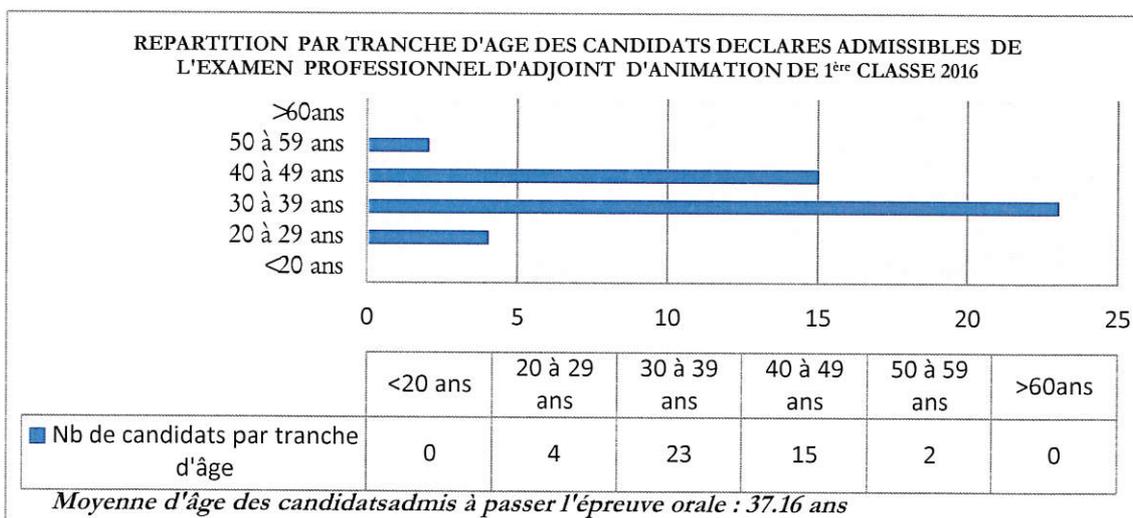
**REPARTITION PAR SEXE DES CANDIDATS DECLARES ADMIS A L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT D'ANIMATION DE 1<sup>ère</sup> CLASSE 2016**



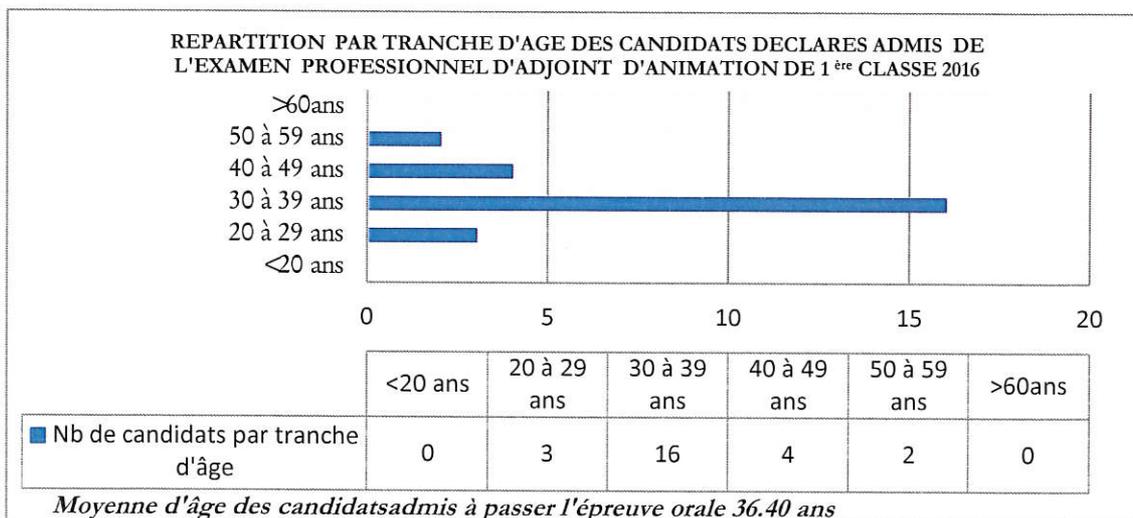
## REPARTITION DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR PAR TRANCHE D'AGE



## REPARTITION DES CANDIDATS ADMIS A PASSER L'EPREUVE ORALE PAR TRANCHE D'AGE



## REPARTITION DES CANDIDATS ADMIS PAR TRANCHE D'AGE



Evreux, le 21 juin 2016

Le Président du jury



Dominique BETOURNE